

Conseil départemental de la Somme

Profil de poste

Intitulé du poste : Coordonnateur(trice) territorial(e) de l'accueil du jeune enfant

Statut : Filière médico-sociale - Catégorie A - Cadre d'emplois des cadres de santé, des infirmières puéricultrices et des médecins territoriaux (l'examen des candidatures pourra être élargi au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs en l'absence des cadres de santé, des infirmières puéricultrices et des médecins territoriaux)

Mission principale :

Sous l'autorité du responsable de pôle départemental de PMI, le/la coordonnateur(trice) territorial(e) de l'accueil du jeune enfant participe à la déclinaison des politiques départementales de l'accueil du jeune enfant, et apporte une expertise technique sur les dossiers spécifiques dont il a reçu délégation. Il/elle coordonne les missions de PMI et s'assure du respect des réglementations relatives à l'accueil du jeune enfant dans les champs collectif et individuel dans les territoires dont il/elle a la charge en lien avec le pôle départemental de PMI et les responsables territoriaux de PMI.

Localisation du poste : Direction Enfance et Famille -Pôle départemental de PMI – Territoire Amiens - Site Simone Veil

Groupe de fonctions IFSE : Groupe 1A4f ou 2A4f

Missions et activités :

Développement et coordination des actions en faveur des établissements d'accueil collectif du jeune enfant

- Participer aux rencontres avec les nouveaux porteurs de projets, en partenariat avec les professionnels de la CAF et/ou de la MSA
- Accompagner et soutenir les porteurs de nouveaux projets dans la réalisation de l'étude de besoins et de la constitution du dossier
- Évaluer l'adaptation des locaux, et la composition de l'équipe
- Émettre l'avis relatif à la création des EAJE dans le respect de la réglementation
- Réaliser le suivi et contrôle des structures dans les territoires d'affectation et rédaction des rapports et préconisations en découlant
- Réaliser l'évaluation des demandes de modification de fonctionnement des structures en lien avec le pôle départemental
- Assurer l'évaluation de l'accueil des enfants de moins de 6 ans dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement des territoires :
 - Travailler en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
 - Effectuer des visites sur site
 - Élaborer des rapports de visite et émettre des avis et des préconisations
 - Respecter les délais réglementaires d'instruction
- Faire un lien régulier avec les responsables territoriaux PMI

Coordination du dispositif d'accueil individuel du jeune enfant

Garantir la mise en œuvre des procédures départementales relatives aux agréments maternels et familiaux

- Veiller à l'organisation des réunions d'information sur l'agrément en territoires
- Garantir la répartition des premières demandes d'agrément maternels et familiaux et des renouvellements aux infirmiers puériculteurs des territoires
- Veiller au traitement des modifications d'agrément en territoire
- S'assurer du respect du cadre réglementaire de la procédure d'agrément.
- Animer les commissions d'agréments en territoire
- Veiller à la transmission des dossiers au pôle départemental dans les délais réglementaires

Garantir la réalisation du suivi régulier des assistants maternels

- Coordonner le suivi des assistants maternels dans le respect de la procédure départementale
- Mettre en œuvre les mesures de rappel aux obligations professionnelles : entretiens, courriers, visites de contrôle...en lien avec le pôle départemental de PMI et les responsables territoriaux PMI

Apporter une expertise et un appui dans le traitement des situations complexes

- Faire exercer un contrôle au domicile de l'assistant maternel concerné et proposer les mesures nécessaires (suspension, avertissement...) en lien avec le pôle départemental
- Rencontrer l'assistant maternel si besoin
- Recueillir des données de suivi d'activité et mettre en place des tableaux de bord
- Contribuer à la rédaction du rapport d'activité et à la synthèse des indicateurs annuels du pôle

Garantir la mise en œuvre du dispositif « accueil relais parental » dans le respect de la procédure départementale

- Valider l'adaptation du projet à la problématique de la famille-Favoriser le travail en équipe pluridisciplinaire
- Garantir la mise en œuvre des dispositifs favorisant le paiement des assistants maternels
- Assurer le suivi de l'accueil relais

Coordonner le dispositif des MAM (Maisons d'Assistants Maternels)

- Soutenir et accompagner les porteurs de projet au cours de la création d'une MAM en lien avec le pôle départemental selon le protocole établi
- Veiller au fonctionnement des MAM conformément aux réglementations

Favoriser le travail partenarial avec les RAM (Relais d'Assistants Maternels)

- Développer des actions de prévention et d'information à destination des assistants maternels en partenariat en s'appuyant sur la charte départementale des RAM
- Transmettre les listes des assistants maternels des territoires aux RAM et mairies de façon mensuelle

Continuité de service

- Dans le cadre de la continuité de service des coordonnateurs territoriaux de l'accueil du jeune enfant, il peut être nécessaire de se déplacer sur un autre territoire que celui de l'affectation (congrés, absences)

Environnement du poste :

Situation relationnelle du poste :

Relations hiérarchiques : Le/la coordonnateur(trice) territorial(e) de l'accueil du jeune enfant est placé(e) sous l'autorité du responsable du pôle départemental de PMI qui fixe les objectifs, procède à son évaluation et définit en concertation avec lui ou elle son plan de formation. Il/elle lui rend compte de façon régulière de son activité et des problématiques rencontrées.

Relations fonctionnelles :

Internes :

- Avec les autres services et professionnels du pôle départemental de PMI et de la DEF
- Avec les professionnels en territoire
- Avec les responsables territoriaux PMI

Externes :

- Avec les partenaires du champ de l'accueil du jeune enfant

Contraintes du poste :

- Déplacements fréquents en territoires, sur le département

Compétences requises :

- Permis de conduire B

Connaissances :

- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des Conseils départementaux
- Connaissance de la législation médico-sociale
- Connaissance de la législation relative à la PMI
- Connaissance de la législation de l'accueil du jeune enfant
- Connaissance des méthodes d'encadrement d'équipes pluridisciplinaires
- Connaissance des procédures administratives et financières

Aptitudes professionnelles :

- Capacité à impulser, défendre, et porter des projets
- Capacité à animer des réunions et des séances d'information
- Capacité de négociation
- Capacité d'écoute et de communication
- Capacité à hiérarchiser les urgences
- Aptitudes à la réflexion concertée
- Aptitudes à l'animation de réseaux
- Aptitudes au suivi et au contrôle
- Motivation pour l'accompagnement des personnes et des projets
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité d'organisation et de coordination
- Capacité à la rédaction d'écrits

Comportements professionnels – motivations :

- Qualités relationnelles
- Autonomie
- Adaptabilité
- Esprit d'initiative
- Force de proposition
- Disponibilité
- Prise de recul
- Sens de la qualité du service offert au public
- Sens du travail en équipe
- Loyauté institutionnelle

Avantages

Les agents du Département profitent d'une politique RH dynamique, innovante et stimulante :

- Développement et renforcement des compétences : Un plan de formation ambitieux et un accompagnement à la mobilité interne tout au long de la carrière
- Soutien financier : Régime indemnitaire, prime annuelle, titres-restaurant
- Déplacements : Forfait mobilité durable et participation aux frais de transport en commun (75% dont location de vélo et co-voiturage)
- Action Sociale : Accès aux prestations du CNAS (vacances, loisirs, billetterie) et à une Amicale du personnel, temps conviviaux (noël des enfants du personnel, vœux, village des agents...), accompagnement social et actions de prévention des risques professionnels
- Inclusion : aides spécifiques et adaptation des postes de travail
- Santé : contrats collectifs mutuelle et à la prévoyance avec participation de l'employeur, séances sport-santé et bâtiments équipés de salles de sport
- Équilibre : Télétravail et horaires flexibles pour concilier vie pro et vie perso
- Conciergerie privée sur Amiens
- Déploiement d'actions pour améliorer continuellement la qualité de vie au travail, le travail en transversalité et en mode projet

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être transmises via le formulaire de candidature en ligne avant le 27 avril 2026.